

ASNIERES HOCKEY CLUB
Association Loi 1901
Patinoire des Courtilles – Boulevard Pierre de Coubertin
92600 ASNIERES SUR SEINE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2010

Gérard POMMIER
14 rue Louis ROUQUIER
92300 LEVALLOIS-PERRET

Commissaire aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles

ASNIERES HOCKEY CLUB
Association Loi 1901
Patinoire des Courtilles – Boulevard Pierre de Coubertin
92600 ASNIERES SUR SEINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2010

Gérard POMMIER
14 rue Louis ROUQUIER
92300 LEVALLOIS-PERRET

Commissaire aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles

ASNIERES HOCKEY CLUB
Association Loi 1901
Patinoire des Courtilles – Boulevard Pierre de Coubertin
92600 ASNIERES SUR SEINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2010

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2010 :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association « Asnières Hockey Club » tels qu'ils sont joints au présent rapport qui présentent un bénéfice de 27 040 €,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le changement des modalités de répartition de la subvention municipale indiquée dans la note sur le bilan passif de l'annexe, dont l'impact est une augmentation du résultat de 30 667 €.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité directeur et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Levallois-Perret,
Le 09 novembre 2010



Gérard POMMIER
Commissaire aux Comptes

ASNIERES HOCKEY CLUB
Association Loi 1901
Patinoire des Courtilles – Boulevard Pierre de Coubertin
92600 ASNIERES SUR SEINE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2010**

G rard POMMIER
14 rue Louis ROQUIER
92300 LEVALLOIS-PERRET

Commissaire aux Comptes
Membres des Compagnies R gionales de Versailles

ASNIERES HOCKEY CLUB
Association Loi 1901
Patinoire des Courtilles – Boulevard Pierre de Coubertin
92600 ASNIERES SUR SEINE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2010**

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelles de telles convention.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'Article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Levallois-Perret,
Le 9 novembre 2010


Gérard POMMIER
Commissaire aux Comptes